



INFOS LOCALES CHAZE SUR ARGOS

N° 57 Janvier_Mars 2021

Horaires Mairie et Agence Postale :

Du Lundi au Vendredi : de 8h à 12h30
1er, 3ème et 5ème Samedi de 8h30 à 11h30

Permanence du Maire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 10h30 à 12h

Contacts Mairie :

Tél. : 02 41 61 41 82

Mail : mairie.chazesurargos@wanadoo.fr

Contact Agence Postale : 02 41 26 01 95

* Compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 8 février 2021

Suite à la démission de M. LÉBOULENGER Marc, adjoint et de M. BRAUD Julien, Mme le Maire présente au Conseil Municipal Mme ROBERT Magalie, candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu.

Intervention de M. PLARD Thibault dans le cadre du lancement Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

DEMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE :

Le Conseil Municipal VOTE, par 15 voix pour, à trois le nouveau nombre d'adjoints,

Le Conseil Municipal DESIGNÉ :

- Mme TRILLOT Claire, 1ère adjointe,
- M. MERLET Philippe, 2^{ème} adjoint,
- Mme SIMON Laëtitia, 3^{ème} adjointe.
- M. LEDUC Stéphane, Conseiller délégué.

Le Conseil Municipal FIXE à 225,00 euros l'indemnité mensuelle brute du conseiller délégué,

Le Conseil Municipal MODIFIE comme suit le tableau des différentes commissions : Responsable

Commissions Municipales	Finances	Ressources Humaines Dispositif Argent de poche	Enfance Jeunesse Famille Conseil de jeunes	Urbanisme Environnement Voirie Agriculture Cadre de vie	Bâtiments communaux Cimetière	Communication Vie associative Site internet Intramuros	Commission d'Appel d'Offres	C.C.A.S.
Président de droit	COUÉ Françoise	COUÉ Françoise	COUÉ Françoise	COUÉ Françoise	COUÉ Françoise	COUÉ Françoise	COUÉ Françoise	COUÉ Françoise
Vice-Président	TRILLOT Claire	TRILLOT Claire	TRILLOT Claire	MERLET Philippe	LEDUC Stéphane	SIMON Laëtitia		TRILLOT Claire
Membre	Tous les membres du Conseil Municipal	MERLET Philippe	ROBERT Magalie	VOISINE Laurent	MERLET Philippe	DAMLOUP Danièle	LEDUC Stéphane (Titulaire)	SIMON Laëtitia
Membre		GANDON Angélique	DAMLOUP Danièle	GALON Julie	ROBERT Magalie	MAUDET Cathia	GALON Julie (Titulaire)	DAMLOUP Danièle
Membre		HAMARD Florence	MAUDET Cathia	BARBIER Frédéric	BARBIER Frédéric	CABRAL Joaquim	BOURDEL Stéphane (Titulaire)	GANDON Angélique
Membre			HAMARD Florence	BOURDEL Stéphane	BOURDEL Stéphane	BOURDEL Stéphane	MERLET Philippe (Suppléant)	HAMARD Florence
Membre							VOISINE Laurent (Suppléant)	
Membre							CABRAL Joaquim (Suppléant)	

Le Conseil Municipal MODIFIE comme suit les représentants pour siéger aux réunions de budget de l'Ecole Privée :
Titulaire : **TRILLOT Claire** Suppléant : **ROBERT Magalie**.

Le Conseil Municipal MODIFIE comme suit le tableau des délégués auprès des Syndicats :

	Syndicat Intercommunal du Candéen S.I.C.	Syndicat Intercommunal d'Electricité de Maine et Loire S.I.E.M.L.	Syndicat du Bassin de l'Oudon S.B.O.	Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures Ménagères S.I.S.T.O.
Délégué titulaire	COUÉ Françoise	MERLET Philippe	COUÉ Françoise	SIMON Laëtitia
Délégué titulaire	TRILLOT Claire			
Délégué Titulaire	DAMLOUP Danièle			
Délégué Suppléant	HAMARD Florence	VOISINE Laurent	CABRAL Joaquim	GANDON Angélique

Le Conseil Municipal DESIGNNE comme correspondant :

Correspondant défense : SIMON Laëtitia

Correspondant sécurité civile : SIMON Laëtitia

INVESTISSEMENTS 2021 :

Le Conseil Municipal AUTORISE Mme le Maire à engager et mandater des dépenses en investissement, avant le vote du budget 2021 à hauteur de 15 850,00 euros.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE :

Le Conseil Municipal VOTE le versement d'un montant de 43 085,81 euros (545,39 euros x 79 élèves) dans le cadre du contrat d'association.

ECOLLES :

Le Conseil Municipal FIXE, pour les deux écoles et par élève, à 39,00 euros le montant des fournitures scolaires, à 13,80 euros le montant des récompenses scolaires, à 20,00 euros le montant des sorties pédagogiques.

EVENEMENTS PARTICULIERS :

Le Conseil Municipal FIXE à 1 000 euros le plafond annuel de la participation communale pour les événements particuliers (naissance, décès, médailles du travail...).

LOTISSEMENT DE LA BOIVINIÈRE :

Le Conseil Municipal RETIENT le devis de la société GEOTECHNIQUE, d'un montant HT de 900,00 euros, pour l'étude de sol sur les trois parcelles à urbaniser.

MISE EN PLACE D'UN DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES SUR LE DOMAINE PUBLIC :

Le Conseil Municipal DONNE SON ACCORD pour la mise en place, par M. et Mme GAVALAND, boulanger-pâtissier, d'un distributeur de baguettes sur le domaine public, et FIXE la redevance annuelle à 70,00 euros TTC.

NOUVELLES VOIES :

Le Conseil Municipal DECIDE de renommer une portion de la « route de Gené » par « rue du chemin de fer » et de créer « l'impasse de la croix Mellier » afin de desservir les trois parcelles du futur lotissement de la Boivinière.

CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE :

Le Conseil Municipal AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe « Risques statutaires ».

Compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 29 mars 2021

SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal VOTE à la majorité, comme suit, les subventions pour 2021 :

- FNACA : **200,00** euros.
- Transport Chazéen : **79,00** euros.
- STEP : **621,00** euros. (Mme HAMARD s'abstient)
- GIC : **300,00** euros. (M. MERLET s'abstient)
- ASCV : **575,00** euros. (M. VOISINE s'abstient)
- Club de la gaieté : **110,00** euros. (Mme COUE s'abstient)
- La Chazéenne : **1 219,00** euros. (Mme HAMARD s'abstient)

- APEL St Joseph : **480,00** euros.
- Maisons fleuries : **400,00** euros. (Mme SIMON s'abstient)
- Théâtre des Saules : **345,00** euros. (M. CABRAL s'abstient)

Soit un total de **4 329,00** euros.

ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2020 de l'assainissement qui s'établissent comme suit :

En section d'exploitation, les dépenses s'élèvent à **28 303,89** euros et les recettes à **31 371,96** euros, d'où un excédent de **3 068,07** euros.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à **16 795,99** euros et les recettes à **14 391,72** euros, d'où un déficit de **2 404,27** euros.

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 du budget assainissement 2020 de la façon suivante :

Excédent antérieur : **25 492,84** euros.

Excédent 2020 : **3 068,07** euros.

Soit un total de **28 560,91** euros affectés de la manière suivante :

- ➔ **3 068,07** euros au compte 1068 en investissement.
- ➔ **25 492,84** euros au compte 002 en fonctionnement.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le projet de budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2021 arrêté comme suit :

En section d'exploitation, un budget qui s'élève à **52 348,79** euros.

En section d'investissement, un budget qui s'élève à **31 572,27** euros.

LOTISSEMENT DE LA BOIVINIÈRE :

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2020 du lotissement de la Boivinière qui s'établissent comme suit :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à **33 917,54** euros et les recettes à **33 917,79** euros, d'où un excédent de **0,25** euros.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à **33 917,54** euros et les recettes à **54 404,04** euros, d'où un excédent de **20 486,50** euros.

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 du budget lotissement 2020 de la façon suivante :

Déficit antérieur : **800,01** euros.

Excédent 2020 : **0,25** euros.

Soit un total de **799,76** euros affectés de la manière suivante :

- ➔ **799,76** euros au compte 002 en fonctionnement.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le projet de budget primitif du lotissement pour l'exercice 2021 arrêté comme suit :

En section de fonctionnement, un budget qui s'élève à **100 000,00** euros.

En section d'investissement, un budget qui s'élève à **100 000,00** euros.

COMMUNE :

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2020 de La Commune qui s'établissent comme suit :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à **804 317,10** euros et les recettes à **897 327,84** euros, d'où un excédent de **93 010,74** euros.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à **215 027,08** euros et les recettes à **203 890,53** euros, d'où un déficit de **11 136,55** euros.

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 du budget communal 2020 de la façon suivante :

Excédent antérieur : **162 002,52** euros.

Excédent 2020 : **93 010,74** euros.

Soit un total de **255 013,26** euros affectés de la manière suivante :

- ➔ **93 010,74** euros au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).
- ➔ **162 002,52** euros au compte 002 en fonctionnement.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le projet de budget primitif de la Commune pour l'exercice 2021 arrêté comme suit :

En section de fonctionnement, un budget qui s'élève à **919 641,52** euros.

En section d'investissement, un budget qui s'élève à **187 643,79** euros.

Compte Administratif Commune 2020 + Budget 2021 : VOIR ANNEXE

ADRESSAGE :

Le Conseil Municipal DECIDE de procéder à des modifications des noms de lieux-dits et voies et à la numérotation des maisons dans le cadre de l'arrivée de la fibre optique sur la Commune.

Afin de faciliter le déploiement de la fibre

L'adresse doit permettre une localisation précise du domicile d'une personne, d'une activité, ou d'une entreprise. L'adressage consiste à assigner des adresses permettant la localisation d'habitations ou de locaux. Il consiste le plus souvent à nommer des voies et à assigner des numéros aux bâtiments que la voie dessert. Une donnée utilisée au quotidien par les citoyens et par de (très) nombreux opérateurs publics et privés. De ce fait, si aujourd'hui votre maison n'a pas de numéro, il vous en sera attribué un y compris en campagne, vous conserverez en complément vos adresses actuelles.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE :

Le Conseil Municipal FIXE à l'unanimité, le prix de vente du bois de chauffage comme suit pour les particuliers de la Commune et les employés communaux :

- ➔ 20,00 euros le stère pour le bois blanc coupé,
- ➔ 30,00 euros le stère pour le bois dur coupé.
- ➔ 1/3 pour la Commune et 2/3 pour les particuliers/employés communaux lorsque le bois est à abattre.

SIEML :

Le Conseil Municipal APPROUVE l'adhésion de la Commune au service de Conseil en énergie du syndicat et CHARGE Mme le Maire de signer la convention correspondante.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANDEEN (S.I.C) :

Le Conseil Municipal ACCEPTE de verser, au regard du budget primitif 2021 voté au Syndicat Intercommunal du Candéen, la somme de **39 638,72 €**.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au lundi 3 mai 2021 à 20 h 00

L'éolien en étude sur Chazé sur Argos

Un Plan Climat-Air-Energie Territorial est en cours d'élaboration au PETR de l'Anjou Bleu. Il a été porté à la connaissance du public fin 2020 et devrait être approuvé définitivement dans les prochains mois. Ce document est destiné à définir la stratégie du territoire pour réduire nos impacts sur le climat et sur la qualité de l'air.

Ses objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Afin d'atteindre ces objectifs, d'éventuels projets d'implantations d'éoliennes ont été présentés au conseil municipal de Chazé sur Argos le 13 janvier 2021, l'un près de la déchetterie et l'autre sur l'axe sud d'Erdre-en-Anjou/Angrie.

Les secteurs ciblés comprennent toutefois des zones à risques (gazoduc, pipeline) ou présentant des enjeux environnementaux (bois). Dans l'attente des études de sol et d'environnement, l'emplacement précis et le nombre d'éoliennes potentielles ne peuvent être connus. Il convient donc d'étudier la faisabilité du/des projet(s) avant toute décision. Si la faisabilité était avérée, la commune sera vigilante à ce qu'une réelle concertation de la population chazéenne soit mise en œuvre notamment avec les riverains, les agriculteurs, les associations environnementales et globalement toute personne sensible aux enjeux de notre territoire. Le Conseil Municipal a également rencontré des opposants aux projets cités ci-dessus le 27 janvier dernier, mais n'a pour l'instant ni émis d'avis, ni délibéré. Cet avis est consultatif et n'a pas de valeur juridique.

Compte Administratif Commune 2020 + Budget 2021 :

Art.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	B.P 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
O11	Charges à caractère général	266 289,92	213 888,24	369 442,47
O12	Charges de personnel et frais assimilés	315 809,00	300 820,58	327 409,00
O14	Atténuation de charges	4 000,00	4 000,00	6 000,00
O23	Virement à la section d'investissement	35 000,00		30 020,05
65	Autres charges de gestion courante	157 400,00	150 077,37	152 350,00
66	Charges financières	24 000,00	22 080,26	21 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 501,00	2 051,00	3 420,00
042	Opérations d'ordre entre sections	12 000,00	111 399,65	10 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	818 999,92	804 317,10	919 641,52

Art.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	B.P 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
002	Excédent de fonctionnement reporté	162 002,52		162 002,52
013	Atténuations de charges	164 002,52	3 661,36	164 002,52
70	Produits des services et ventes diverses	67 600,00	63 518,61	58 900,00
73	Impôts et taxes	342 325,40	384 792,61	370 815,00
74	Dotations et participations	227 072,00	310 873,51	311 924,00
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00	17 576,84	14 000,00
77	Produits exceptionnels	-	116 904,91	-
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	818 999,92	897 327,84	919 641,52

ART.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	B.P 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
040	Opérations d'ordre entre sections	35 000,00	25 000,00	25 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	438,90	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	97 753,13	95 070,04	67 816,00
23	Immobilisations en cours	40 669,21	35 603,55	-
26	Participations et créances rattachées	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilés	61 000,00	58 914,59	61 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	7 691,24		18 827,79
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	243 113,58	215 027,08	167 643,79

Art.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	B.P 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
10	Dotations, Fonds divers et réserves	73 931,58	75 730,89	110 785,74
024	Produit des cessions	104 182,00	-	20 338,00
040	Opérations d'ordre entre sections	12 000,00	111 399,65	10 000,00
13	Subventions d'investissement	18 000,00	16 759,99	16 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	35 000,00		30 020,05
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	243 113,58	203 890,53	187 643,79

TRAVAUX REALISES EN 2020

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Aménagement Atelier municipal	7 571,45 €	Alarme salle du Rocher	5 605,14 €
		PC secrétariat+Maire	2 344,72 €
		2 Défibrillateurs	3 564,00 €
Conformité électricité salle du rocher	2 801,41 €	Viabilisation parcelles Route de Gené	35 603,55 €
Défibrillateurs (alimentation électrique)	556,80 €	compteur saur/siemi Atelier	2 138,56 €
Vérifications conformité électrique	1 374,91 €	Batiment TERRENA/Atelier	58 800,00 €
Chauffe eau Mme LECLERCQ	1 012,00 €	Columbarium	5 495,00 €
Radiateurs +wmc+ chauffe eau logement Pierre du Bellay	1 394,53 €	Four cantine	7 368,00 €
Rénovation chemin EP Route de Marans	4 710,00 €	Matériel service technique (transpalette + remorque)	2 114,40 €
Filet but de foot + rénovation petit train	894,60 €	Mobilier agence postale (remboursé)	937,57 €
		Tondeuse	1 985,00 €
		Armoire froide restaurant	2 190,00 €
TOTAL Travaux réalisés	20 315,70 €	TOTAL Travaux réalisés	128 145,94 €
		TOTAL Fonctionnement + investissement 2020	148 461,64 €

Endettement 2019 par habitant chazéen : 636€

Moyenne par habitant de la strate : 612 €

Emprunts : fin emprunt modulaire école publique, 2022 bibliothèque

TRAVAUX PREVUS EN 2021 :

Rénovation appartement au-dessus de la Mairie

1ère tranche du lotissement de la Boivinière

Eclairage du passage piéton à l'école publique

Banc auprès des columbariums, aménagement atelier communal

Mise en conformité de la salle St Joseph

Busage route de Marans

Achat de panneaux et numéros de rues (continuité du déploiement de la fibre)

Pompe + forage d'un puits au terrain de foot

Restauration d'un registre d'état civil

Socle numérique pour l'école privée

Achat matériel cantine

Remplacement de deux tampons Eaux Usées Rue des Chênes

BALAYAGE DES RUES :

- Mardi 20 avril
- Mardi 16 mai
- Mardi 22 juin

ETAT CIVIL :

Naissances : SAINT CHARLES Léony : le 31 janvier 2021
 BEILLAUX Marius : le 17 mars 2021
 LEBLANC Soren : le 21 mars 2021

Décès : OGER Bernard, le 10 mars 2021

Pratiques commerciales trompeuses : mise en garde des consommateurs

La Direction Départementale de la Protection des Populations de Maine-et-Loire appelle à la vigilance les consommateurs, invités suite à un démarchage téléphonique à se rendre dans un magasin de meubles pour retirer un cadeau et participer à une loterie.

Tout consommateur s'estimant victime de telles pratiques peut prendre contact avec les enquêteurs de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Maine et Loire, Cité administrative 49047 ANGERS Cedex 01.

02 41 8-79 68 30 – ddpp@maine-et-loire.gouv.fr.

Infos printanières :

L'ADMR recrute
Services à domicile



Ménage, repassage
Garde d'enfants
Aide à la personne
Courses, repas...

AIDE À DOMICILE
Pourquoi pas vous ?

Contactez-nous !
02 41 33 48 30 / 06 82 49 01 23
recrutement@fedea49.admr.org
www.49.admr.org



LA FIBRE :
Les premières adresses seront bientôt éligibles, vous pouvez voir l'avancée des travaux sur le site ANJOU FIBRE (<https://www.anjou-fibre.fr/#/test-eligibilite>) si vous avez des difficultés à retrouver votre adresse, n'hésitez pas à contacter la mairie

Lotissement de la BOIVINIÈRE :

Les travaux pour la création du lotissement ont démarré le 15 mars. 3 lots sont à vendre. Renseignements en mairie

Vos espaces verts changent :

La tonte différenciée, c'est quoi ?
C'est la volonté de ne pas intervenir systématiquement partout, tout le temps et de laisser la nature s'exprimer et contribuer ainsi au développement de la biodiversité. Cela permet aussi de préserver la qualité des ressources naturelles : sols, airs, eau...

Mais aussi :



- D'HERBE TONDUE
= + DE ZONES REFUGES
pour les oiseaux
pour les insectes...

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Un acte volontaire de destruction de vipères, quelque soient leur espèce, et de leurs nids est désormais punissable de 3 ans de prison et 150 000 euros d'amende.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043113964>



Espace Socioculturel du Candéen



1 avenue Firmin Tortiger
49440 CANDE
02 41 94 19 40
accueillesc@sic-candeen.fr

Espace Socioculturel du Candéen (ESC)

Habitants, à vos idées !

Pour l'Espace Socioculturel du Candéen, 2021 est synonyme de coopération, d'échanges et de création de projets collectifs. En effet, nous renouvelons notre projet social, le guide de nos actions du quotidien.

Chaque habitant de nos communes a un rôle à jouer et c'est pour cela que nous avons besoin de vous, vous trouverez d'ailleurs un questionnaire nous permettant de connaître vos ressentis, vos souhaits et vos idées sur nos réseaux et le site du SIC, mais aussi dans vos mairies et à l'ESC.

Solidarité, convivialité, projets partagés, innovations... ou encore par ce lien :

<https://forms.gle/kMnioytMxPcAJuF9A>

Vous avez le droit de rêver et on vous donne la parole alors on compte sur vous !

L'ESC en un mot ?

Qu'aimez-vous sur le candéen ?

Savez-vous ce que fait l'ESC sur votre territoire ?

Sur le candéen, il vous manque quoi ?

Qu'attendez-vous de nous ?

Pourquoi poussez-vous la porte de l'ESC ?

Vos réponses en poussant la porte de l'ESC ou en nous envoyant un petit mail à accueillesc@sic-candeen.fr



Le retour de la Guinguette mobile !

Cet été, chez vous ça vous dit ?

Ce projet s'écrit avec vous ... L'équipe de l'espace Socioculturel prépare un grand mur d'expressions dans vos bibliothèques pour recueillir toutes vos idées !

Horaires :

Lundi : 9h00-13h00 / 13h45-17h30
Mardi : 9h00-13h00 / fermé au public
Mercredi : 9h00-13h00 / fermé au public
Jeudi : 9h00-13h00 / 13h45-17h30
Vendredi : 9h00-13h00 / 13h45-17h30

NOUVEAU !

La Ludodrive

Besoin de passer des moments légers, de s'évader, s'amuser...

L'Espace Socioculturel vous propose un service de « ludothèque à distance », avec la possibilité d'emprunter des jeux de société.

Il y en a pour tous les goûts, et tous les âges !

Et c'est gratuit, avec adhésion.

Les jeux disponibles sont consultables ici <https://www.reseaubibliotheques-sic-candeen.fr/> ou à l'Espace Socioculturel. Plus d'informations au 02 41 94 19 40



La Maison France Services se déplace près de chez vous !

Santé, famille, retraite, création de compte en ligne... 1 vendredi par mois un RDV est possible dans vos mairies ...

Prenez RDV au 02 41 94 19 40



Et pour la famille !

Spectacle « Voyage musical sensoriel »
Mercredi 10 Mars à 10h30 Salle St Pierre Angrie

Ateliers parents « Corps-voix-bien-être »
Mercredi 17 Mars 10h30-12h00
Salle St Pierre Angrie



Atelier Parent-Enfant « Art et Bien être »
Mercredi 31 Mars
Salle St Pierre Angrie

Gratuit avec adhésion obligatoire
Inscriptions au 02 41 94 19 40